

LIVRET D'ACCUEIL

RENTREE DE JANVIER 2023 EN CURSUS INITIAL

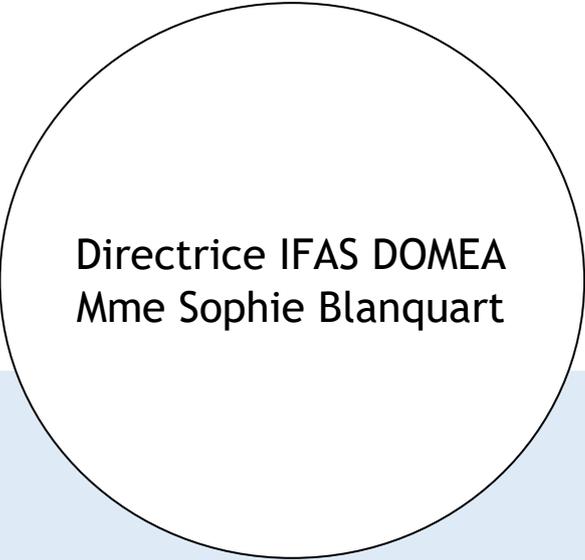
IFAS DOMEA 66 Chemin de la Chapelle - 78470 Saint Rémy-Lès-Chevreuse

Téléphone : 01 30 47 02 63 - fax 01 30 47 02 83

Mail : eas.domea@orpea.net

Site internet : <https://www.ifas-domea.fr/>





Directrice IFAS DOMEA
Mme Sophie Blanquart

Mot de la directrice

Ouvert à tous, quel que soit l'horizon, l'I.F.A.S. Doméa vous propose différents cursus de formation pour obtenir le diplôme d'état d'aide-soignant (D.E.A.S.) afin de mener à bien votre projet professionnel :

- Cursus initial
- Cursus apprentissage
- Cursus partiel
- Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)

Grâce à des méthodes pédagogiques dynamiques, à la disponibilité et l'écoute des formatrices, les élèves bénéficient d'un suivi pédagogique individualisé.

Notre formation en présentiel est réalisée selon les consignes sanitaires en vigueur. Des modalités d'enseignement « hybride » (alternance cours en présentiel et en distanciel) sont mis en place chaque fois que cela est nécessaire, afin d'éviter les brassages des élèves et de maintenir la dynamique pédagogique. Nous vous invitons à prendre connaissance de notre Charte de prévention COVID -19.

SOMMAIRE

1. Définition du métier d'aide-soignant(e)	Page 4
2. Organisation de la formation	
<i>Méthodes et moyens pédagogiques</i>	
<i>Appréciation des résultats de l'action de formation</i>	Page 5
<i>Evaluation de la qualité de l'action de formation</i>	Page 6
<i>Suivi de l'exécution de l'action de formation</i>	
3. Modalités d'organisation de la sélection	
<i>Sélection des candidats</i>	
<i>Liste des documents à fournir</i>	Page 7
<i>Modalités d'admission</i>	
<i>Résultats</i>	Page 8
4. Attendus et critères nationaux	Page 9
5. Calendrier	
6. Nombre de places ouvertes à la sélection	
7. Tarifs de la formation	
<i>Financement de la formation</i>	Page 10
8. Description des locaux et matériels	Page 11
<i>Accessibilité des personnes en situation de handicap</i>	
9. Projet pédagogique	
10. Accéder à Doméa	Page 13

Annexe

Annexe I. Programme de formation	
---	--

1. Définition du métier d'aide-soignant(e)

Le métier d'aide-soignant(e) propose des activités et des environnements de travail très diversifiés.

L'aide-soignant(e) accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Il/elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'une hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Par la formation professionnelle continue, l'aide-soignant(e) peut s'orienter vers une certification complémentaire (assistant(e) de soins en gérontologie...) ou d'autres métiers paramédicaux (infirmier(e), ambulancier(e), assistant(e) de régulation médicale...).

2. Organisation de la formation¹

La formation alterne des périodes d'enseignements théoriques et pratiques, ainsi que des stages.

Méthodes et moyens pédagogiques

Les méthodes et moyens pédagogiques utilisés sont les cours magistraux (power point, textes à trous, schémas, planches anatomiques, tronc anatomique en pièces détachables, squelette complet sur roulettes, supports papier des cours), travaux de groupes, études de cas concrets, travaux pratiques, tables rondes, supports vidéos, recherches documentaires, sortie pédagogique, analyses de pratiques, pédagogie inversée.

Les cours sont essentiellement organisés à Doméa. Seule la formation Gestes et soins d'urgence (G.S.U.) Niveau 2 est confiée au C.E.S.U. de Versailles sur 3 jours.

Les enseignements peuvent être délivrés en distanciel via l'application « Zoom » selon le contexte sanitaire et l'organisation logistique à Doméa, dans la limite de 70% de la durée totale de la formation théorique.

Doméa utilise la plateforme d'enseignement « Moodle » permettant aux élèves d'avoir accès aux supports d'enseignements, vidéos, liens internet et aux formatrices de pouvoir enseigner également à distance si besoin.

Les élèves peuvent communiquer aussi avec les formatrices via Gmail.

L'accompagnement des élèves s'appuie sur trois modalités d'intervention :

- un Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) de 35 heures, réalisé dans les 3 premiers mois de la formation.
- Un Suivi Pédagogique Individualisé (SPI) de 7 heures réparties tout au long de la formation.
- De Travaux Personnels Guidés (TPG) de 35 heures réparties au sein des différents modules.

Les formatrices permanentes de Doméa sont infirmières diplômées d'Etat. Elles ont les compétences professionnelles en rapport avec le domaine de connaissances qu'exige la formation aide-soignante et les capacités à transmettre leurs savoirs.

Pour certaines thématiques spécifiques, Doméa fait appel, en complément, à des professionnels ayant une expertise dans le domaine de la formation aide-soignante :

¹Annexe I : Programme de formation

- directrice des soins infirmiers en psychiatrie,
- psychologues,
- infirmier du C.R.I.P.S.,
- sophrologue,
- ancienne infirmière surveillante en orthopédie,
- infirmier coordinateur des prélèvements d'organes du C.H de Versailles André Mignot,
- société Johnson-Diversey,
- intervenant ayant un Master en Sciences et technologies, section «Qualité environnement et sécurité sanitaire», Mention «Biologie moléculaire et cellulaire, spécialité microbiologie»,
- infirmière titulaire d'un Diplôme Universitaire en Hygiène Hospitalière,
- sage-femme,
- kinésithérapeute,
- infirmière ayant une expérience professionnelle en réanimation,
- Centre d'Enseignement des Soins d'Urgences (C.E.S.U.) de Versailles.

Appréciation des résultats de l'action de formation

Tout au long de sa formation, l'élève est soumis à des évaluations² (évaluations théoriques, mises en situation pratiques simulées à Doméa et évaluations des compétences en milieu professionnel) permettant de contrôler l'acquisition des savoirs au regard des objectifs de formation.

Pour chaque module, l'élève ne remplissant pas les conditions de validation bénéficie d'un rattrapage organisé avant la fin de la formation.

Les blocs sont validés si l'élève obtient la moyenne pour chacune des compétences évaluées en milieu professionnel et la moyenne aux évaluations de chaque module de formation. L'élève n'ayant pas validé l'ensemble des blocs de compétences à l'issue de la/des sessions de rattrapage est autorisé(e) à redoubler 1 fois.

A l'issue de la formation, Doméa présente au jury final les candidats ayant validé les modules et les compétences liés à l'exercice de la profession d'aide-soignant(e) et n'ayant pas cumulé plus de 5% d'absence justifié, non rattrapé, sur l'ensemble de la formation.

A l'issue de la promulgation par la D.R.I.E.E.T.S. de la liste des diplômés, une attestation de réussite est remise à l'élève par Doméa.

Pour information : Résultats obtenus à Doméa en 2021 pour le cursus initial :

Taux de réussite globale (D.E.A.S.)	Taux d'employabilité
55%	91%

Evaluation de la qualité de l'action de formation

Dans un souci d'amélioration continue de la qualité et dans le cadre de la certification Qualiopi, une évaluation de la satisfaction des élèves est réalisée à l'issue de chaque module et en fin d'année par le biais d'un questionnaire à remplir en ligne ou de manière manuscrite.

L'analyse de la satisfaction des enseignements et de la qualité des lieux de stage permet à l'équipe pédagogique d'évaluer et d'analyser la mise en œuvre du dispositif de formation, ainsi

²Annexe I : Programme de formation, p.21-22

que les résultats obtenus et de réajuster si besoin son action de formation.

Doméa évalue annuellement la satisfaction de ses partenaires (terrains de stage, CFA-ADAFORSS, prestataires externes, formateurs) à travers des questionnaires.

Suivi de l'exécution de l'action de formation

Il est organisé à l'aide de feuilles de présence émargées par les élèves et les formatrices ou les intervenants extérieurs par demi-journée de formation.

En parallèle, une attestation de présence mensuelle en cours et/ou en stage récapitulant également les absences est signée par l'élève et la directrice.

3. Modalités d'organisation de la sélection *(Arrêté du 12 avril 2021 relatif aux modalités d'admission à la formation conduisant au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant)*

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les agents de services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière (A.S.H.Q.) et les agents de service :

- justifiant d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 1 an en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes;
- ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 heures relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée et d'une ancienneté de services cumulée d'au moins 6 mois en équivalent temps plein, effectués au sein d'un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide au domicile des personnes.

La sélection des candidats est effectuée par un jury composé d'1 aide-soignant(e) en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'1 an et d'1 formatrice/formateur infirmier(e) ou cadre de santé d'un institut de formation paramédical.

Elle s'organise sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes permet d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation sur 20 points.

Le dossier d'inscription peut être :
- retiré à Doméa,
- adressé par mail,
- téléchargeable sur le site internet de Doméa.

Liste des documents à fournir

- Une pièce d'identité
- Une lettre de motivation manuscrite
- Un curriculum vitae

- Un document manuscrit de 2 pages maximum, relatant au choix, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation,³
- Selon la situation du candidat, la copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français,
- Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires des classes de première et terminale,
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs);
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation,
- Autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant(e).
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut pas être vérifié à travers les pièces produites ci-dessus, au regard notamment du parcours scolaire, des diplômes et titres ou du parcours professionnel, joindre au dossier une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe.
A défaut, produire tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.

- La fiche d'inscription dûment remplie en lettres majuscules
- 2 enveloppes autocollantes ½ format au NOM et adresse du candidat
- 2 timbres au tarif en vigueur

LE DOSSIER COMPLET EST A FAIRE PARVENIR :

- PAR COURRIER**
- OU EN MAIN PROPRE**
- OU PAR MAIL**

POUR LE : 07/10/2022 – DELAI DE RIGUEUR (CACHET DE LA POSTE FAISANT FOI)

Modalités d'admission

Obtenir une note égale ou supérieure à 10/20 à l'issue de l'étude du dossier et de l'entretien oral.

Les résultats comportant la liste des candidats admis en formation sont affichés à Doméa et sur son site internet.

³Le document manuscrit relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation permet d'apprécier l'intérêt pour la formation, les capacités d'analyse et de rédaction du candidat et son expérience dans le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne.

Le classement des candidats s'effectue par ordre de mérite. Il comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par écrit de ses résultats.

Il n'y a pas de communication des résultats par téléphone.

A compter de la date de communication des résultats par Doméa, les candidats admis sur la liste principale disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider leur inscription.

Au-delà de ce délai, les candidats sont présumés avoir renoncé à leur admission et leur place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Les candidats classés en liste complémentaire seront sollicités au fur et à mesure des désistements sur liste principale. Ceux non admis à l'issue de la phase de sélection pourront, sur demande écrite, être admis après épuisement de la liste complémentaire à la rentrée suivante, sous réserve des places disponibles autorisées.

A compter de la date de confirmation d'admission par Doméa, les candidats disposent d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider leur inscription.

Le bénéfice de l'admission est valable uniquement pour la session de formation au titre de laquelle le candidat s'est inscrit.

Néanmoins, la directrice de Doméa peut accorder, pour une durée qu'elle détermine et dans la limite cumulée de 2 ans, un report pour l'entrée en scolarité :

*Soit de droit, en cas de : -congé pour cause de maternité,

- de rejet : -du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale,
- d'une demande de congé formation,
- d'une demande de mise en disponibilité,

-de report d'un contrat d'apprentissage,

-garde d'un enfant de moins de 4 ans.

*Soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation.

Tout candidat bénéficiant d'un report d'admission doit, au moins 3 mois avant la date de rentrée prévue, confirmer son intention de reprendre sa scolarité à ladite rentrée.

L'admission définitive est subordonnée à la production :

-au plus tard le jour de la rentrée : -d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé attestant d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession aide-soignante;

-du pass vaccinal complet valide ou d'un justificatif en cas de contre-indication médicale reconnue (*Instruction interministérielle du 7 Septembre 2021 relative à la mise en œuvre de l'obligation vaccinale pour les élèves en santé*).

-Avant la date d'entrée au premier stage : d'un certificat médical attestant des obligations d'immunisation et de vaccination.

4. Attendus et critères nationaux

Attendus	Critères
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social, social ou sociétal

Qualités humaines et capacités relationnelles	Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit Aptitude à entrer en relation avec une personne et à communiquer Aptitude à collaborer et à travailler en équipe
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maîtrise du français et du langage écrit et oral Pratique des outils numériques
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique	Aptitude à élaborer un raisonnement logique à partir de connaissances et de recherches fiables Maîtrise des bases de calcul et des unités de mesure
Capacités organisationnelles	Aptitudes d'observation, à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les connaissances et aptitudes peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre.

5. Calendrier

Dates d'inscription : du 04/07 au 07/10/2022 minuit (cachet de la poste faisant foi)

Communication des résultats : 22/11/2022 à 10h

Date limite de confirmation de l'inscription par le candidat : 01/12/2022 (cachet de la poste faisant foi)

Rentrée : 04/01/2023

6. Nombre de places ouvertes à la sélection

20 places dont : -13 places subventionnées par le Conseil Régional d'Ile-De-France (C.R.I.F) pour lesquelles la formation est gratuite.

Critères d'éligibilité à la subvention régionale :

- public n'ayant aucun diplôme, titre ou certification français ou étranger :

- demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi quel que soit la durée d'inscription,
- personnes sortis du système scolaire depuis moins de 2 ans,
- jeunes inscrits en mission locale,
- allocataires du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.).

- public ayant un diplôme, titre ou certification français ou étranger :

- demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi depuis au moins 6 mois à l'entrée en formation, dont le coût de formation n'est pas pris en charge par Pôle Emploi ;
- jeunes inscrits en mission locale,
- bénéficiaires d'un Parcours Emploi Compétences (P.E.C.),
- allocataires du R.S.A.
- jeunes dont le service civique s'est achevé dans un délai d'1 an avant l'entrée en formation.

-2 places réservées aux agents de service hospitalier qualifiés (A.S.H.Q.)

7. Tarifs de la formation

Cursus initial : 6 498.80 euros TTC

Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats.

Financement de la formation possible via :

- la mobilisation de son Compte Personnel de Formation (CPF),
- Pôle Emploi,
- l'employeur,
- la promotion par l'alternance (Pro A),
- Transition Pro Île-De-France,
- l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (A.N.F.H.),
- l'Opérateur de Compétences (O.P.C.O.),
- le conseil départemental,
- LADOM (pour les DOM-TOM),
- la Fondation de la deuxième chance,
- le Contrat allocation étude (CAE)⁴ : possibilité de bénéficier d'un CAE avec un établissement de santé ou un EHPAD⁵, situé dans la région d'Île-de-France, en contrepartie d'un engagement d'exercer dans l'établissement pour une durée de 18 mois après sa diplomation.

Financée par l'Agence régionale de santé, l'allocation versée à l'élève est d'un montant forfaitaire de 9 000 euros pour son année complète de formation.

Les élèves ayant déjà passé un contrat avec un établissement de santé ou médico-social (CFA, autres CAE, etc.) ainsi que les élèves boursiers ne sont pas éligibles à ce dispositif.

Rémunération pendant la formation

Les élèves positionnés sur une place conventionnée par le C.R.I.F., non indemnisés avant l'entrée en formation ou dont l'indemnisation ne couvre pas la durée totale de la formation peuvent bénéficier d'une rémunération pendant la formation.

8. Description des locaux et matériels

L'I.F.A.S. Doméa est agréé par l'arrêté préfectoral n° 2021-26 du 08/02/2021. Il est référencé dans Datadock depuis le 29 mai 2017 et certifié Qualiopi depuis le 28 octobre 2021.

Il dispose :

- d'1 salle de cours et 1 salle de cours/pratiques équipées chacune d'un tableau et d'un ordinateur avec connexion internet,
- de 2 salles de pause,
- d'armoires de matériel de pratique, d'une armoire « bibliothèque »,
- de vidéoprojecteurs et ordinateurs portables,
- d'un squelette sur roulettes, de planches anatomiques, d'un tronc en pièces détachables,
- de lits médicalisés électriques, chevet et adaptables,
- d'un fauteuil roulant, d'un déambulateur et d'une planche de transfert,
- de guéridons et chariot de ménage,
- d'un pied à perfusion sur roulette,
- de mannequins.

⁴Informations sur le CAE et liste des établissements sur <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/dispositif-de-contrat-dallocation-detudes>

⁵Annexe III : Liste établissements CAE

Les élèves ont la possibilité : -de consulter sur place ou d'emprunter des ouvrages et périodiques de l'armoire bibliothèque de Doméa ;

-de prendre leur repas personnel dans une des 2 salles de pause équipées d'un réfrigérateur, de fauteuils, micro-ondes, table basse, tabourets hauts, table haute, armoire et d'un mange debout.

-de profiter de la crèche de la Résidence Orpéa pouvant accueillir leurs jeunes enfants.

Les élèves souhaitant être hébergés à proximité de Doméa, peuvent bénéficier des services hôteliers à moins de 4 kms.

Accessibilité des personnes en situation de handicap

L'école Doméa est de plain pieds et permet l'accès d'un public à mobilité réduite.

Pour les candidat(e)s en situation de handicap, Doméa travaille en partenariat avec la référente handicap du CFA-ADAFORSS (Centre de Formation d'Apprentis) situé à Levallois (92), ainsi que l'Association de Gestion du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées (AGEFIPH).

Avec l'aide également de la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées (MDPH) des Yvelines, l'Agence Régionale de Santé (ARS), le CRIF et la Commission pour les Droits et l'Autonomie des Personnes handicapées (CDAPH), Doméa peut vous accompagner dans votre projet de formation et tout au long de celle-ci.

Tout(e) candidat(e) en situation de handicap est invité(e) à se rapprocher de la référente handicap à Doméa qui est la directrice.

9. Projet pédagogique

Valeurs pédagogiques de Doméa : les valeurs sous tendant le projet pédagogique de Doméa sont celles partagées par l'ensemble de l'équipe : l'écoute, la communication, le respect, le prendre soin, l'acquisition de compétences et d'une posture professionnelle.

Démarche pédagogique : l'équipe pédagogique s'appuie sur les choix suivants :

- Considérer l'élève comme un adulte responsable, acteur de sa formation et capable d'évoluer et de s'impliquer tout au long de celle-ci.
- Développer la confiance de l'élève en sa propre capacité.
- Faciliter sa démarche de construction identitaire.
- L'aider à s'approprier les moyens pédagogiques mis à sa disposition afin de développer ses compétences.
- L'accompagner individuellement et dans un fonctionnement de groupe.
- Evaluer l'atteinte des objectifs.
- Guider l'élève dans son auto-évaluation.

L'équipe pédagogique doit amener l'élève à :

- Identifier les besoins d'une personne ou d'un groupe de personnes et y répondre de manière adaptée et efficace dans le domaine préventif, curatif et de réadaptation.
- Assurer des soins d'hygiène et de confort efficaces, sécurisés, adaptés et de qualité.
- Faire preuve de capacité d'adaptation et de professionnalisme face aux situations de changement, aux spécificités des lieux d'exercice et aux particularités des patients.
- Acquérir des connaissances dans les domaines du savoir, savoir-faire, savoir être et les réactualiser.
- Repérer et comprendre le rôle de chaque professionnel au sein d'une équipe.
- Transmettre les informations et collaborer avec les professionnels de santé.

- Adapter son mode de communication à la personne, développer une écoute active et échanger dans le respect et la tolérance.

L'élève doit être capable d'exercer :

Son savoir : il possède des connaissances théoriques et pratiques qu'il met en application. Il développe une réflexion à partir des connaissances qui lui sont enseignées en cours et en stage.

Son savoir-faire : il élabore un raisonnement clinique qui lui permet de définir des actions adaptées à la personne soignée. Il accompagne la personne en tenant compte de ses besoins, son autonomie et de ses habitudes de vie.

Son savoir être : il mobilise ses aptitudes pour développer des capacités à la relation d'aide. Il est garant de la sécurité et de l'efficacité des soins. Il interroge sa pratique et se remet en question au sein d'une équipe pluri professionnelle.

A l'issue de sa formation, l'élève doit être capable :

- de participer à l'accueil de la personne soignée et de son entourage,
- de situer son action au sein d'une équipe de travail,
- d'identifier les besoins physiologiques, physiques et psychologiques de la personne soignée aux différentes étapes de sa vie,
- d'exécuter des soins en collaboration avec l'infirmière,
- d'organiser et d'animer des activités,
- de favoriser dans la mesure du possible la participation de la personne soignée dans ses soins,
- de transmettre les connaissances liées à sa fonction et de participer à des actions de formation.

10. Accéder à Doméa

En transports en commun

Bus : au départ de la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Terminus RER B :

- Lignes : 451 « Collège Hélène Boucher » ou 454 « Collège St-François d'Assise » ou 453 « E.Viollet Le Duc » - Arrêt : « Chemin de la Chapelle » puis marcher 497 m jusqu'au Village Séniors Orpéa.

- Ligne 39-35-B « Collège de P. de Coubertin » - Arrêt : « Ecoles » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Orpéa.

- Lignes 262 « Gare de Versailles - Château Rive Gauche » ou 39-02 « Gare de Courcelle – Lycée de la Vallée » ou 464 « St-Quentin Gare » - Arrêt : « Place du 14 Juillet » puis marcher 1,1 km jusqu'au Village Séniors Orpéa.

- Ligne 263 « Château Gare Rive Gauche » - Arrêt : « Beauplan » puis marcher 914 m jusqu'au Village Séniors Orpéa.

- Ligne 39-17 « Gare de La Verrière » - Arrêt : « SKF » puis marcher 0,9 km jusqu'au Village Séniors Orpéa.

A savoir : pendant la formation, une navette de la société Services Automobiles de la Vallée de Chevreuse (SAVAC), est mise à disposition gratuitement.

Départ : devant la gare de St-Rémy-Lès Chevreuse - Arrivée : Village Séniors Orpéa, où se situe Doméa.

Les horaires sont mis à disposition par Doméa.

Voiture : possibilité de garer son véhicule dans l'enceinte du Village Séniors Orpéa.

